

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 10 décembre 2020.

### Ordre du jour :

- Convention relative à l'achat de conteneurs de tri sélectif par la CCG pour le compte des communes,
- Marché MOE pour les travaux d'aménagement, de renforcement des réseaux humides et d'enfouissement de réseaux secs sur la RD 908A : avenant n°01,
- Convention de participation financière commune/EHPAD Les Ombelles,
- Avenant contrat d'entretien des locaux du bâtiment école,
- Tarifs 2021 :
  - \* photocopies,
  - \* location chapiteau,
  - \* location salle communale,
  - \* location foyer des fayards,
- Cimetière : propositions relatives à la réalisation des plans et inventaire ; liaison aux actes de concession ; assistance à reprise terrains communs et relevage physique de tombes en terrain commun suite à procédure administrative,
- Point sur l'embauche d'une ATSEM en CDD,
- Point sur les colis de Noël pour les seniors.
- Divers.

A Chevrier, le 04 décembre 2020  
Le Maire,

---

### CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

L'An deux mil vingt, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

Etaient présents : Régis BAUD, Jean-François CARREL, Laetitia CHARLES, Cédric CHATELAIN, Stéphane CLAEYS, Evelyne CLERC, Agnès CUZIN, Virginie FONTAINE, Xavier GAUD, Pierre GRANDCHAMP, Louis LAPRAZ, Audrey LEONARD, Kévin POUPARD, Thierry ROSAY.

Etait excusé : Claude REINHARDT

### Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Pierre GRANDCHAMP est désigné comme secrétaire de séance.

### Approbation du compte-rendu de la séance du 05 novembre 2020 :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 05 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

### Comptes-rendus de réunions :

Le Conseil Municipal est informé du contenu des réunions suivantes :

#### - Communauté de communes :

\* conseil communautaire du 30/11 : deux présentations sont réalisées : le pôle métropolitain et l'office de tourisme Annemasse-St Julien.

Ils adoptent un avenant au marché des services de transports scolaires pour la prise en compte des coûts supplémentaires liés à la mise en œuvre des mesures COVID.

\* bureau du 07/12 : un point sur la composition des collèges du conseil de développement est effectué. Il manque des candidats, un nouvel appel sera lancé en début d'année.

Le projet de règlement intérieur de la collectivité est présenté aux membres du bureau.

Un point d'information sur les STEP est effectué. La STEP de Chevrier fonctionne bien, celle de Neydens arrive à saturation et les stations macrophytes devront être réétudiées en fonction de la nouvelle législation en vigueur.

La CCG a décidé de mettre en place un outil de valorisation digitale des commerces et des entreprises du territoire avec la plateforme « déclic genevois ».

Les membres valident un bail de location des locaux dans le bâtiment Europa.

Ils approuvent la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'élaboration d'un schéma de développement touristique commun entre Annemasse Agglo et la CCG.

Ils décident de l'attribution du marché aménagement de la voirie route d'Annemasse à St Julien.

\* commission environnement : un point sur le budget 2021 est effectué.

Les membres sont informés de projets pédagogiques en lien avec le Syndicat Intercommunal du Vuache à destination des élèves de cours moyens.

Ils prennent connaissance de l'importance de l'invasion de la renouée du Japon et de des moyens à mettre en place pour la détruire.

\* commission déchets : les membres sont informés du choix du troisième site de déchetterie. Il est situé à St Julien près du collège Rimbaud. Cette nouvelle déchetterie accueillera également une ressourcerie.

- SI Pays du Vuache : un point d'avancement sur la maison de santé est réalisé. Elle devrait être livrée au printemps. Un coordinateur est désigné parmi les professionnels de santé.

Une discussion sur l'achat d'un radar pour la gendarmerie est engagée.

- Police pluri-communale : les maires engagent une réflexion sur la rémunération des astreintes du personnel. Un référent des élus auprès de l'administration de Viry est désigné.

- Syndicat Intercommunal du Vuache : une présentation des différentes activités réalisées et à venir est effectuée.

### **Convention relative à l'achat de conteneurs de tri sélectif par la CCG pour le compte des communes (2020/12/01) :**

Madame le Maire rappelle que la CCG est compétente en matière de tri des déchets. Elle a délégué cette compétence au SIDEFAGE qui installe à cette fin des conteneurs aériens. Si les communes souhaitent installer des conteneurs enterrés ou semi-enterrés ou si elles souhaitent un nombre de conteneurs supérieur au taux défini par le SIDEFAGE, cette dépense est à leur charge. Le SIDEFAGE subventionne les communes pour l'achat de conteneurs de tri sélectif enterrés ou semi-enterrés.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SIDEFAGE attribuait une subvention, sous conditions, directement aux communes de son territoire pour l'achat de conteneurs de tri sélectif.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette subvention potentielle du SIDEFAGE est versée directement aux établissements publics de coopération intercommunale, ceux-ci devant justifier de l'achat de conteneurs de tri sélectif.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'achat des conteneurs de tri sélectif par la CCG pour le compte de la commune.

Après lecture de la convention et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative à l'achat de conteneurs de tri sélectif par la CCG pour le compte de la commune pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante annexée à la présente délibération.

### **Avenant n°01 au marché MOE pour les travaux d'aménagement, de renforcement des réseaux humides et d'enfouissement de réseaux secs sur la RD 908A (2020/12/02) :**

Dans le cadre du marché MOE pour les travaux d'aménagement, de renforcement des réseaux humides et d'enfouissement de réseaux secs sur la RD 908A, une mission complémentaire a été apportée.

Conformément à l'article R. 2194-2 du Code de la commande publique, les périmètres complémentaires ne pouvaient être réalisés que par le maître d'œuvre actuel car les travaux de ces périmètres sont contraints et liés techniquement aux travaux du périmètre de base du marché.

Il convient de passer un avenant au marché MOE pour un montant de 6 000 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°01 au marché MOE pour un montant de 6 000 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet avenant.

**Convention de participation financière commune/EHPAD Les Ombelles (2020/12/03) :**

Madame le Maire donne lecture de la proposition de convention qui fixe une subvention de 2€ par habitant pour l'année 2020.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de verser une subvention de 2€ par habitants. Pour l'année 2020, le montant s'élève à 1102 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

**Avenant contrat d'entretien des locaux du bâtiment école (2020/12/04) :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant au contrat d'entretien des locaux de l'école avec la société Clairenet compte-tenu du protocole sanitaire.

Le nouveau devis s'élève donc à 1 806,96 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'avenant pour le nettoyage annuel de l'école,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet avenant annexé à la présente,
- **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce dossier.

**Tarifs photocopies 2021 : (2020/12/05)**

Le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants pour 2021 :

- photocopie pour un particulier : 0,30 € TTC
- photocopie pour une association : 0,10 € TTC

**Tarifs location chapiteau 2021: (2020/12/06)**

Le Conseil Municipal adopte des tarifs suivants pour 2021 :

	<b>TARIFS 2021 TTC</b>
Location chapiteau	100 €
Caution chapiteau	300 €
Location 1 table + 2 bancs	5 €
Caution 1 table + 2 bancs	20 €

**Tarifs location salle communale 2021 (2020/12/07) :**

Le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants pour 2021 :

	<b>HABITANTS DE CHEVRIER</b>	<b>HABITANTS DE DINGY ET VULBENS</b>	<b>ASSOCIATIONS DE CHEVRIER</b>
Location	120 €	150 €	Gratuit
Forfait ménage obligatoire	150 €	150 €	150 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €

**Tarifs location foyer des fayards 2021 : (2020/12/08)**

Le Conseil Municipal adopte des tarifs suivants pour 2021 :

	<b>TARIFS 2021 TTC</b>
Particulier domicilié à Chevrier :	
- location en semaine	50 €
- location le week-end	70 €
- caution	300 €

**Cimetière : propositions relatives à la réalisation des plans et inventaire ; liaison aux actes de concession ; assistance à reprise terrains communs et relevage physique de tombes en terrain commun suite à procédure administrative :**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'elle a contacté le groupe ELABOR afin d'établir un diagnostic du cimetière.

Les missions proposées sont les suivantes :

- inventaire topographique du cimetière permettant la réalisation de plans et registres
- étude, recherche et saisie des liaisons concessionnaires
- reprise ou régularisation de terrains communs,
- relevage physique de tombes en terrain commun suit à procédure administrative.

Madame le Maire précise que les trois premières missions ont été commandées et seront réalisées courant 2021.

Concernant la quatrième mission, le Conseil Municipal prendra une décision ultérieurement.

**Point sur l'embauche d'une ATSEM en CDD :**

Mme le Maire informe l'assemblée que Florine Manzoni sera remplacée à compter du 04 janvier 2021 en raison de sa grossesse.

**Point sur les colis de Noël pour les seniors :**

L'assemblée décide que les colis seront distribués samedi 19 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS